



OVER-SPEC
DESIGN



STYLISH



COMFORT

TEON 8205



CARACTÉRISTIQUES

- Surlunettes avec verres clairs et monture claire/noire
- Verres en polycarbonate
- Peuvent se porter par-dessus la plupart des lunettes correctrices et sont idéales pour les visiteurs
- Branches souples pour un ajustement confortable
- Courbure de verre de base 5
- Revêtement antibuée avec propriétés anti-rayures
- Protection UV400
- Emballées à l'unité dans une pochette en polyéthylène accrochable
- Poids : 38 grammes
- Marquage optique : 20-1,2 0 1 FT CE

Numéro de l'article : 7.78.205.00

CONVIENT NOTAMMENT POUR LES SECTEURS SUIVANTS :

- Construction
- Pétrochimie
- Laboratoires
- Industrie métallurgique
- Transport et logistique
- Automobile

COULEUR

Verre clair

TAILLES

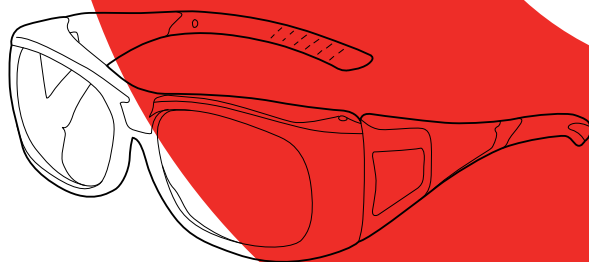
Taille unique

EMBALLAGES

- 1 article dans pochette en polyéthylène
- 12 articles dans boîte intérieure
- 144 articles par carton

CE

EN 166:2001



INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

TAILLE	NUM. D'ARTICLE	CODE EAN 1 ARTICLE (POCHETTE PP)	CODE EAN 12 ARTICLES (BOÎTE INTÉRIEURE)	CODE EAN 144 ARTICLES (CARTON)
Taille unique	7.78.205.00	8718249068966	8718249069086	8718249069208

MARQUAGES SUR LES VERRES ET LES MONTURES

Selon la norme EN 166:2001, les lunettes de sécurité peuvent porter les marquages suivants sur la monture et sur les verres. Ils sont expliqués ci-dessous :

5-	1,7	1	F	EN 166:2001	3	9	K	N	CE
A	B	D	E	F	G			H	

A - Caractéristiques filtrantes 2 - Filtre UV avec effet sur les couleurs 2C - Protection UV avec bonne restitution des couleurs 4 - Filtre IR 5 - Filtre solaire sans IR 6 - Filtre solaire avec IR	D - Classe optique 1 (meilleure) à 3 E - Résistance mécanique Néant - Résistance minimale S - Solidité renforcée F - Protection contre l'impact de particules à faible énergie B - à moyenne énergie A - à haute énergie T - à température extrême (-5 °C / 55 °C)	G - Domaines d'application Néant - Protection de base (pas de risque mécanique spécifié et de danger dû aux rayonnements ultraviolet, visible, infrarouge et solaire) 3 - Liquides (gouttes et éclaboussures) 4 - Grandes particules (poussière avec une taille de particule >5 µm) 5 - Gaz et particules fines (gaz, vapeurs, brouillards, fumée et poussière avec une taille de particule <5 µm) 8 - Arc électrique de court-circuit (arc électrique dû à un court-circuit dans un équipement électrique) 9 - Métaux en fusion et matières solides brûlantes (giclures de métal en fusion et pénétration de particules solides brûlantes) K - Résistance aux dégradations provoquées par les particules fines N - Résistance à la formation de buée
B - Indice de protection 1,2 (le plus clair) à 16	F - Désignation de la norme	H - Marquage CE Selon le règlement européen (UE) 2016/425 concernant les équipements de protection individuelle (EPI)
C - Identification du fabricant		

AVERTISSEMENT !

Si une protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes est requise, les lunettes de sécurité doivent être marquées de la lettre T immédiatement après la lettre d'impact, c'est-à-dire : FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, les lunettes de sécurité doivent seulement être utilisées pour protéger contre les particules à grande vitesse à température ambiante. Les lunettes de sécurité protégeant contre les particules à grande vitesse, portées par-dessus des lunettes correctrices standard, peuvent transmettre les chocs et créer ainsi un danger pour l'utilisateur.

RANGEMENT ET ENTRETIEN

Rangez les lunettes dans un endroit sec, à température ambiante, et protégé contre la lumière directe du soleil et les produits chimiques abrasifs. Les lunettes doivent être transportées et stockées dans leur emballage d'origine, à une température comprise entre 5 °C et 40 °C, avec une humidité relative de l'air < 80 %. Nettoyez régulièrement les verres. Pour ce faire, utilisez un produit nettoyant doux à température ambiante normale (20±5 °C). Vous pouvez ajouter un désinfectant à la solution nettoyante, selon les instructions du fabricant. Les verres antibuée doivent être nettoyés uniquement avec un chiffon doux. Comme pour tous les autres équipements de protection, la durée de vie des lunettes de sécurité dépend de l'utilisation, du soin, de l'entretien et des conditions de stockage. Si les lunettes de sécurité sont rayées ou endommagées, elles doivent être remplacées. Si la monture est endommagée, remplacez l'article tout entier. Nous recommandons de ranger les lunettes et les lunettes de sécurité dans un étui adapté ou dans leur emballage d'origine lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Comme pour tous les autres EPI, la durée de vie de cet article dépend de l'utilisation, du soin et de l'entretien.

INSTITUT DE CERTIFICATION

Ces lunettes de sécurité sont certifiées par : SGS FIMKO OY (Organisme notifié numéro 0598), Takomotie 8, FI-00380, Helsinki, Finlande.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Pour obtenir une copie de la déclaration de conformité, veuillez consulter le lien suivant : www.oxxa-safety.com/doc

ARTICLES CONNEXES



VISION 8900 CORDON
POUR LUNETTES
 N° d'art. 7.78.900.00

VOTRE FOURNISSEUR :